

ACCUEIL

1 – Offrir des espaces d'accueil et un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes des jeunes

- Offrir des temps d'accueil sur les foyers de jeunes permettant d'engager des discussions entre jeunes et animateurs.
- Susciter et favoriser la créativité et la prise d'initiative des jeunes en les soutenant techniquement, humainement et financièrement dans leur démarche de projets.
- Impliquer les jeunes dans les démarches d'élaboration de leurs projets de loisirs (recherche de lieux de vacances, des moyens de transport, des activités, du montage budgétaires ...)
- Favoriser l'émergence d'actions d'autofinancement permettant qui plus est de réduire les coûts d'activités.
- Sensibiliser les jeunes à l'écoute et à l'entre-aide au sein d'un groupe en structurant des réunions, des ateliers (jeux de connaissance, jeux de confiances)
- Adapter nos pratiques professionnelles en fonction de l'analyse du terrain et des jeunes concernés (la démarche prévaut sur le résultat de l'action !).

SECURITE

2 – Garantir la sécurité physique, morale et affective du public accueilli

- Rédiger un règlement intérieur stipulant les engagements de chacun (jeunes et animateurs) et les règles de fonctionnement de l'association.
- S'appuyer sur la réglementation définie par Jeunesse et Sport pour mettre en ?uvre les actions mises en place par l'association.
- Respecter et faire respecter les règles de fonctionnement suscitées.
- Garantir la présence régulière d'un animateur référent stable identifiable par les jeunes, les parents et les différents partenaires de notre action (élus, travailleurs sociaux, écoles ...).

- Etre vigilant aux comportements ou aux évolutions individuelles des jeunes pour pouvoir discuter, alerter ou prendre toutes mesures de protection jugées nécessaires.
- Définir un processus d'intervention préétabli pour l'équipe d'animation en cas d'accident ou de maltraitance constatée.

AUTONOMIE

3 – Favoriser et valoriser à travers l'ensemble de nos actions le processus d'autonomisation des acteurs de l'association.

- Donner la possibilité aux jeunes d'exprimer leurs convictions afin de développer l'affirmation de soi.
- Autoriser l'expérimentation, favoriser la prise d'initiative (dans la limite des cadres réglementaires) et donc de facto accepter le droit à l'erreur.
- Valoriser leurs aptitudes à prendre en charges des projets en instaurant une relation de confiance entre les animateurs, les jeunes et les différents responsables associatifs désireux de prendre part à cette dynamique.
- Favoriser l'autonomie individuelle en impliquant chacun dans une tâche ou rôle défini dans l'organisation et le déroulement des projets les concernant.
- Offrir à des groupes de jeunes clairement identifiés (associatif ou non) la possibilité d'ouvrir en autogestion les foyers durant des plages temporaires déterminées et négociées au préalable avec les animateurs dans le cadre du règlement intérieur et des autorisations légales.

ACCESSIBILITE/NON DISCRIMINATION

4 – Offrir une accessibilité de nos actions au plus grand nombre des jeunes dans le cadre du respect des lois et des capacités de l'association.

4.1–Accessibilité de Conscience

- o Sensibiliser, par la mise en œuvre d'échanges et de rencontre, le public au respect des différences culturelles, sexuelles, philosophique ou religieuses et garantir l'expression de ces dernières dans le cadre du droit républicain.

4.2 –Accessibilité Economique



- Adhérer au conventionnement de la CAF afin de moduler les coûts d'activités en fonction du quotient familial.
- Promouvoir les opérations d'autofinancements permettant de réduire les coûts d'activités.
- Aller à la rencontre des jeunes qui ne font pas la démarche de s'informer.
- Collaborer avec les services sociaux (CCAS, éducateurs spécialisés, centre médico-social) afin d'essayer d'insérer les jeunes les plus démunis.
- Favoriser la mise en place d'une tarification d'activité qui soit abordable au plus grand nombre.

4.1 Accessibilité Handicap

- Faciliter les échanges entre jeunes valides et jeunes handicapés.
- Essayer d'intégrer de jeunes handicapés dans les projets de séjour en collaborant avec les structures adaptées et en recherchant si besoin des financements spécifiques.

CITOYENNETE/DEVELOPPEMENT LOCAL

5 – Permettre aux jeunes être acteur au sein de l'espace public.

- Faire entrer les jeunes dans une dynamique d'actions et pas uniquement de consommation de produits finis :
 - En les impliquant dans toutes les étapes de construction des projets qu'ils soumettent (travail en commission).
 - En les accompagnants et en leur permettant d'expérimenter des fonctions et des tâches inhérentes à la conduite des projets.
- Promouvoir l'intégration de jeunes volontaires ou élus par leurs pairs au sein du conseil d'administration de l'association ou dans toute autre institution acceptant leur présence.
- Promouvoir et participer à la conduite d'instance représentative de jeunes au niveau local (CME – CMJ – Conseil scolaire).
- Travailler en partenariat avec les associations locales désireuses d'intégrer les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Entretenir des échanges avec les établissements scolaires du territoire en soutenant la dynamique de projets instaurée par les jeunes.

OUVERTURE EXTERIEURE

6 – Permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux environnements (culturels, sociaux, géographiques ...) afin de favoriser leur enrichissement personnel et leur sens critique.

- Travailler avec le partenariat le plus élargi possible afin d'intégrer les jeunes dans les structures et collectivités locales (associations, mairies, établissements scolaires, commerçants, institutions diverses ...).
- Susciter et promouvoir l'ouverture des jeunes sur l'extérieur en les amenant à découvrir d'autres communes, régions, pays (organisation de camps et mini-camps, sorties diverses, organisation de temps forts d'une dimension locale jusqu'à internationale).
- Promouvoir auprès des jeunes des actions de solidarité et d'échanges internationaux.
- Construire des temps de préparation et de bilan de séjours avec les jeunes afin de leur faire prendre conscience de l'apport de telles expériences.

COOPERATION

7 – Rechercher et privilégier les actions de co-construction et de coopération dans l'élaboration de nos actions.

- Développer des réseaux de collaboration et de mutualisation au niveau des associations locales.
- Participer activement aux réseaux d'associations régionales ou nationales partageant les mêmes orientations éducatives.
- Privilégier les partenariats plutôt que les prestations dans nos démarches de projets.

LIEN SOCIAL

8 – Provoquer et favoriser les interactions et les rencontres permettant d'inscrire et de faire reconnaître les jeunes comme des acteurs de leur territoire.

- Susciter et encourager des projets impliquant un travail ou une concertation entre enfants-jeunes, jeunes-adultes et enfants-parents.
- Organiser des manifestations ponctuelles ouvertes à toute la population.
- Promouvoir la coéducation en menant des actionsco-construite associant école ;,animation jeunesse , associations locales , collectivités territoriales , parents

TRAVAIL VOLONTAIRE

9 – Promouvoir et valoriser le travail volontaire comme un vecteur de lien social, d'intégration et d'épanouissement personnel.

- Organiser des « chantiers de jeunes » bénévoles sur notre territoire et chez nos partenaires étrangers.
- Participer aux réseaux de réflexion de mutualisation et de promotion du travail volontaire. (exemple : co-travaux)
- Organiser des ateliers ou des stages permettant aux jeunes d'appréhender concrètement des techniques manuelles (canapalette – robotique – graff – jardinage – cuisine) dans un cadre ludique.
- Organiser des stages formels permettant aux jeunes d'acquérir des compétences techniques réutilisables (stage son et lumière, PSC1, accompagnement groupes musicaux, charpente ...)
- Impliquer les jeunes dans la construction d'actions collectives leur permettant d'exercer leur responsabilité et leur prise d'initiative.
- Favoriser les temps d'échanges de savoir, de savoir-faire entre les membres de l'association.
- Mettre à disposition des outils permettant l'évaluation des compétences acquises par chaque jeune durant son action (certificat de compétences).
- Restituer les résultats des actions menées auprès de la population en organisant des retransmissions publiques, des fêtes, des conférences de presse, des films, des reportages photos ...

CULTUREL

10 – Favoriser l'accessibilité et le développement d'actions culturelles auprès des jeunes.

- Mettre en place d'ateliers d'expressions culturelles (danse, musique, art plastique).
- Créer et développer des événements culturels (concerts, théâtre, film ...) impliquant les jeunes.
- Promouvoir l'utilisation des espaces de créations artistiques permettant l'expression de ces pratiques artistiques auprès des jeunes dans des conditions adéquates (exemple : la salle de répétition de Saint Hilaire de Clisson).
- Favoriser la mise en place d'une tarification dite « populaire » permettant à tous la découverte et la participation aux actions culturelles.



-Informier et/ou accompagner les jeunes sur les évènements culturels, locaux et régionaux (exemple : concerts, forums, théâtre ...).

-Sensibiliser les jeunes à la diversité culturelle en provoquant des rencontres (sorties, concerts, théâtre, conférence ...) et en organisant des évènements permettant aux jeunes de s'essayer aux pratiques culturelles (exemples : vacances spectaculaires).

PREVENTION

11 – Prendre en compte les questionnements des jeunes de tout ordre (études, conduites à risques, problèmes relationnels, travail ...) et répondre avec les moyens humains et techniques les plus adaptés.

-Dialoguer, individuellement ou collectivement de manière informelle ou formelle avec les jeunes.

-Assurer un suivi relationnel avec les travailleurs sociaux (assistant social, centre médical et social, éducateur spécialisé ...) les réseaux d'insertion, de formation et d'information (PIJ, ASSEDIC, Mission Locale ...)

-Organiser des débats sur les différents thèmes soulevés avec si nécessaire la présence d'intervenants spécialisés (associations, CPAM, IREPS ...).

-Répondre et participer activement à la mise en place des politiques de prévention santé initiées sur nos territoires.

-Accompagner pédagogiquement les jeunes dans leur première approche ou leur consommation de produits (alcool/cigarette/cannabis)

-Développer en partenariat avec les établissements scolaires du 2^{ème} cycle des ateliers de compétences psycho-sociales au sein des écoles.

-Proposer au sein des espaces jeunes des temps d'animation ludiques et pédagogiques autour de la thématique santé, bien-être, sexualité (ex apérigirl et apériboy...)

-Faciliter, par le biais d'évènements (forum des jobs) ou de mise en forme de réseaux, de documentation, de rencontres, d'ateliers, l'accès des jeunes à la formation et au monde du travail.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS JEUNES

12 – Soutenir les associations de jeunes existantes et émergentes dans leur structuration et leur fonctionnement.

- Participer en fonction des besoins et des demandes aux réunions des associations.
- Apporter des outils techniques, juridiques et administratifs aux jeunes dirigeant les associations.
- Apporter un soutien logistique et humain aux associations de jeunes dans la mise en place de leurs projets.
- Répondre aux demandes de groupes, de jeunes informels souhaitant se structurer associativement et/ou juridiquement en les accompagnants dans la démarche de création de « junior association », d'associations ou de toute autre démarche formelle permettant de mener à bien leur projet.

PASSERELLE

13 – Développer et construire des actions spécifiques à destination du public pré-adolescent afin d'assurer le relai entre les structures enfance jeunesse.

- Travailler en partenariat avec les CLSH enfance sur des actions « passerelles » (mini-camps, sorties, ateliers ...).
- Mettre en place un projet spécifique autour de « camps passerelles » (rédaction d'un projet pédagogique et d'une charte de fonctionnement).
- Participer aux réflexions et aux groupes de travail (collectivités, associations, CAF, DDCS ...) permettant d'améliorer l'accueil et l'action auprès de cette tranche d'âge.
- Informer et sensibiliser les familles des jeunes concernés à la démarche éducative et fonctionnelle de l'association en organisant des rencontres et en optant pour une communication adaptée (envoi courrier, presse, site ...).

DEVELOPPEMENT DURABLE

14 – Tendre à inscrire nos pratiques associatives dans une dynamique respectueuse de l'environnement et dans une démarche de développement durable.

-Sur les foyers de jeunes

- Assurer la mise en place du tri-sélectif des déchets.
- Informer les jeunes sur les bonnes pratiques du tri.
- Collaborer avec les associations locales d'insertion ou de récupération.

-Sur les manifestations

- Limiter l'utilisation de produits jetables (gobelet, vaisselle ...).
- Privilégier les fournisseurs et les producteurs locaux pour l'approvisionnement en nourriture.
- Mutualiser les moyens matériels avec les associations locales en privilégiant l'échange et la coopération.

-Sur les séjours

- Privilégier la réalisation de repas simple mais issus de produits frais, locaux et de saison.
- Promouvoir la découverte des spécificités locales (sportives, culturelles, gastronomiques)
- Organiser des activités et des animations faisant appel à l'imagination, à la prise en compte de l'environnement local et à la dynamique du groupe (supplémentaire aux activités de consommation).
- Garantir de bonnes conditions d'hygiène et d'accueil tout en préservant des séjours simple et dépaysant, « un camp en plein air n'est pas un séjour en hôtel ! »